



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

Compte rendu de la rencontre des parlementaires Bruxellois du 15 janvier 2010
suscitée à l'initiative de Madame Fatiha Saïdi

Etaient présents :

Parlementaires : Fatiha Saïdi, Nadia El Yousfi, (PS)
Dominique Braeckman, Anne Herscovici (Ecolo)
Joël Riguelle (cdH)
Caroline Persoons, Fatoumata Sidibe (MR)

Attachés : Nicolas Gheude, Xavier Bodson (PS)
Eric Gasore (cdH)
Danielle Servais, Dominique Vermeiren (partis non identifiés)

GAMP et Briques du GAMP : Agoni Cinzia, Borchgraeve Claire, Kajjal Abdel, Tolfo Flavio

Objet de la rencontre :

1. Soucis des parlementaires de travailler avec le GAMP en transcendant les clivages et pour ce faire, obtenir des informations complémentaires.
2. Clarifications souhaitées après les diverses interpellations adressées à la Ministre en charge de la P.H. concernant :
 - Le Cadastre des places : les parlementaires regrettent qu'il n'y ait toujours pas de cadastre clair des places créées et à pourvoir dans le futur ; qu'en est-il exactement des alternatives dont le répit ?
 - Quelles sont exactement la structure et les missions de l'Interface Grande Dépendance, en lien avec l'asbl Les Briques du GAMP (BDG) ?
 - Quid des 2 décrets prévus dans la déclaration gouvernementale : Infrastructures – Inclusion.

Cinzia Agoni, au nom du GAMP, apporte les informations suivantes :

Interface Grande Dépendance :

Ce service est intégré dans la COCOF dans le cadre de l'arrêté 2009/266.

Constitution :

1. une cellule grande dépendance institutionnalisée dans la COCOF
2. une coordination pluraliste chargée d'encadrer et de vérifier le travail de la cellule et qui comprend des représentants :
 - o des usagers
 - o des institutions
 - o du cabinet
 - o de l'administration (COCOF)
 - o de l'Observatoire de la P.H.
 - o des experts nommés par le cabinet

Cellule :

Devant l'impossibilité de la COCOF d'engager du personnel et face à l'ampleur de la problématique G.D., la Ministre a fait recours à l'asbl les B.D.G. comme expert extérieur pour la gestion du personnel de cette cellule, comme prévu par l'arrêté 2009/266. L'arrêté 2009/518 accorde à l'asbl Les B.D.G. un budget de 100.000 euros comme intervention dans les frais de personnel et de fonctionnement du projet Interface.

Missions de l'Interface:

1. Gestion de la liste grande dépendance, analyse des besoins et des demandes.
Actuellement, plus de 150 personnes adultes sont inscrites mais les chiffres sont sous évalués, des personnes étant encore non identifiées.



Le GAMP **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places** **pour personnes handicapées de grande dépendance**

A ces chiffres, Mme Agoni estime qu'il faut ajouter entre 40 et 50 jeunes qui quittent chaque année les écoles et institutions.

2. Soutien aux familles qui n'ont pas d'autres services d'accompagnement, aiguillage vers ces services.
3. Mises en évidence des problématiques spécifiques : exclusion, planification et programmation, diversification de l'offre, besoins d'encadrement et formation des intervenants.
4. Organisation du travail en réseau avec l'INAMI, les hôpitaux, les services généralistes.....
5. Formation des intervenants auprès des P.H.G.D.
6. Rapport d'activité annuel.

Débat :

L'arrêté pris en faveur des B.D.G. (pour 1 an) sera échu au 30/04/2010. Quid de sa reconduction ? L'asbl estime que dans les conditions actuelles, une reconduction est nécessaire.

Mme Braeckman considère que les missions citées relèvent de l'administration de la COCOF dirigée par M. De Backer.

Oui, rétorque Mme Agoni, mais le service Phare est débordé et la liste non opérationnelle.

Mr. Kjjal estime qu'il s'agit d'un débat de fond s'il y a carence en nombre et en compétences au sein de l'administration, et se demande où sont les priorités ?

Mme Persoons estime que l'Interface ne retire pas à la COCOF ses missions, mais elle attire l'attention sur la protection de la vie privée.

L'asbl Les B.D.G. y est attentive et a signé une convention avec la COCOF réglant les modalités des échanges de données. L'accès à la liste est bien encadré par l'administration qui peut compter sur les excellentes compétences de Mme Sophie Donnay.

Combien de personnes n'ont pas de service d'accompagnement ?

Réponse : on manque d'info à ce sujet.

Mr. Tolfo, sachant que la question du renouvellement sera posée, attire l'attention des parlementaires sur l'objection attendue de l'architecture bizarre au sein de l'administration (très formalisée par ailleurs) liée à la complexité institutionnelle et aux relations entre les divers niveaux de pouvoir, ainsi que sur les oppositions syndicales.

Le service fonctionne bien et engendre des résultats, les travailleuses actuelles sont bien intégrées et expérimentées ; s'il faut changer, tout sera à recommencer.

Cadastre :

Mme Persoons signale que le fédéral a mis en place un groupe d'étude à ce sujet.

Mme Agoni précise qu'elle a rencontré Mr. Gubbels directeur du service Fédéral (qui a travaillé à l'AWIPH) et qui souhaite des synergies entre le Fédéral (demandes d'allocations) et les autres niveaux de pouvoir à propos des besoins et du recensement par type de handicap.

Actuellement, 17 catégories sont définies mais l'autisme et le polyhandicap n'y sont pas répertoriés.

Un recensement est en cours au Fédéral mais le dossier est beaucoup trop complexe.

Mme Persoons signale encore que la Flandre est beaucoup plus structurée et que les personnes, dès qu'elles sont reconnues, reçoivent la liste des avantages auxquelles elles peuvent prétendre.

Répit pour les personnes de la liste grande dépendance :

Mme Agoni retrace l'évolution de ce concept concrétisé depuis deux ans dans le cadre des budgets initiatives.

En 2007 pour l'année 2008 : attribution à 4 services qui ont été agréés en 2009.

En 2008 pour l'année 2009 : attribution à 3 services dont 2 ont été reconduits en budget initiative cette année 2010.



Le GAMP **Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places** **pour personnes handicapées de grande dépendance**

En 2009, le budget n'ayant pas encore été attribué faute de promoteur disponible, Les B.D.G. ont été approchées pour lancer l'appel d'offre. L'attribution d'un budget de 310.000 euros a été effectuée en fin d'année. Son souhait = essai de complémentarité avec l'offre existante et le court séjour qui semble être prioritaire.

Les besoins des familles ont été recensés par la Cellule. Des contacts ont déjà été pris avec les institutions et les services existants ; l'appel à projet sera lancé prochainement.

Court séjour ? En Wallonie = maximum 90 jours, à Bruxelles n'existe pas mais Les B.D.G. espèrent la création d'une maison de répit d'ici un an ou deux dans le cadre de l'attribution des logements sociaux.

Il faut penser à long terme, de manière plus globale, ne pas continuer à saupoudrer, songer aussi à l'accueil d'urgence qui n'existe pas et place les familles dans des situations parfois dramatiques. L'Arrêté de 2006 le prévoyait mais aucune institution ne l'a pratiquement organisé (trop complexe au point de vue administratif).

Le GAMP signale également l'incapacité des services d'urgence à prendre en charge des situations de crise et le renvoi aux consultations de psychiatrie. 3 semaines après, certaines familles n'en peuvent plus.

Décret infrastructure

Il est actuellement en 1ère lecture au Collège de la COCOF.

Il a été soumis au Conseil consultatif pour avis. Celui-ci a formulé plusieurs remarques. Le texte repassera à la réunion du Conseil du 20/01 et devrait être sur la table du collège le 28 janvier. Le GAMP appuie ce décret qui permettra le subventionnement espéré pour les projets HOPPA et Coupole de l'Autisme, et craint les oppositions (pas quant au contenu mais par rapport aux moyens). Le GAMP prévoit un sit-in le 28 janvier pour appuyer son adoption.

Mr. Riguelle estime qu'il faut se donner les moyens et pense qu'il n'y a pas d'opposition du cdH ni du P.S.

Mais le plus important reste à faire, c'est-à-dire les arrêtés d'application.

En fait, les craintes du GAMP proviennent d'une réflexion de Mr. Picqué faite au sujet des dossiers qui n'avancent pas, cause incapacité budgétaire. Il s'agit ici de choix politiques et d'arbitrage de la majorité.

Et le GAMP de rappeler les droits des personnes handicapées, inscrits dans la convention des Nations Unies ratifiée par la Belgique, dont un logement décent, la scolarité (certains enfants porteurs de handicaps ne sont pas scolarisés) et signale une fois de plus les difficultés générées par l'éclatement des services et des compétences. Or, c'est la seule et même personne qui reçoit les services.

On signale que Mr. Doulkeridis, Secrétaire d'Etat au logement, a promis une réflexion par rapport au logement social.

Décret inclusion :

La méthodologie est à l'ordre du jour de la réunion du 20/01 du Conseil Consultatif.

Le monde associatif sera convié à y participer.

Le GAMP en attend beaucoup, surtout en ce qui concerne les petites structures à caractère familial, la question de l'exclusion et du recours, et insiste sur le contrôle de qualité en précisant que l'évaluation doit être pensée en terme d'amélioration et non de sanction (cfr. : le texte sur le décret ambulatoire, démarche de qualité, bon argumentaire).

En conclusion, le GAMP rappelle son souhait de former un groupe de travail comprenant des experts de chacun des partis et suggère que des rencontres telles celle d'aujourd'hui soient organisées en fonction de l'actualité.

C'est avec les remerciements habituels que le GAMP a pris congé de ses interlocuteurs.

Rapporteur : Claire Borchgraeve